

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_028 : POLITIQUE DE LA VILLE / CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - PROGRAMMATION 2023 Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

En application du décret n° 2002-999 du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales du 17 juillet 2002 (relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance), la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a mis en place, par délibération du 10 octobre 2002, un Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD) à l'échelle de l'Agglomération.

Le CCSPD est un outil partenarial, conçu et développé dans le respect des attributions de chacun, avec pour objectifs de favoriser l'échange d'informations, de définir des orientations communes pour la préservation de la sécurité et de proposer des actions de prévention.

Pour 2023, les projets soutenus par l'EPCI répondent aux trois orientations suivantes :

- développer les actions en direction des jeunes (exposés ou non à la délinquance) afin notamment de prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits ;

- garantir la tranquillité publique ;
- renforcer la protection des victimes, notamment de violences intra-familiales.

Dans ce cadre, 5 projets ont été sélectionnés à savoir :

- Trois actions en direction des jeunes :

- Le Collège de la Jordanne à Aurillac poursuivra la mise en œuvre du « Dispositif Relais 15 » en organisant des ateliers de socialisation et d'intégration (théâtre forum, art thérapie...) ainsi que des projets collectifs solidaires et culturels (participation au projet jardin thérapeutique, pédagogique et social porté par l'ARCH d'Aurillac, formation aux premiers secours en partenariat avec la Croix Rouge Française...).

- L'Association ACCENT Jeunes reconduira les temps d'informations et de sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République.

- L'Association ACCENT Jeunes proposera différentes actions permettant de développer, auprès des jeunes et leur famille, le lien social et le bien vivre ensemble (activités de loisirs, culturelles et de découverte, séjours, chantiers éducatifs, petites missions d'emplois saisonniers locaux...).

- Deux actions pour lutter contre les violences intra-familiales :

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Cantal (CIDFF 15) reconduira le projet « Résilience » en direction des femmes victimes de violences. Ce dispositif permet de travailler sur la reconstruction à partir de plusieurs outils individuels (thérapies alternatives...) et collectifs (groupes de parole, ateliers mensuels de self défense et de reprise de confiance en soi...).

- L'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires (APAJ 15) portera à nouveau le poste d'Intervenant Social au sein du Commissariat d'Aurillac afin d'accueillir toutes personnes rencontrant des difficultés d'ordre social (problématiques familiales, victimes d'incivilités, de dégradations, difficultés d'accès au logement/emploi/formation, addictions...) et les accompagner, conseiller et orienter vers les dispositifs existants.

Le montant total des subventions ainsi allouées dans le cadre de la programmation 2023 du CCSPD s'élève à 29 000 € (cf. plan de financement en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'actions 2023 du CCSPD ;
- d'autoriser, conformément au tableau de répartition des subventions ci-joint, le versement de la participation financière de la CABA pour la mise en œuvre des actions portées par les associations et organismes publics au titre de l'année 2023.

Les crédits alloués par la CABA sont inscrits au Budget Primitif, Chapitre 65, Article 6574, Fonction 520.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL\_2023\_028-DE

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.